

Pays de la Loire, Vendée
Maillé
Dognon (le)

Fort du Dognon (disparu), actuellement hameau du Dognon

Références du dossier

Numéro de dossier : IA85002705

Date de l'enquête initiale : 2020

Date(s) de rédaction : 2021

Cadre de l'étude : inventaire topographique Vallée de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : fort

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé

Références cadastrales : 1835, B, 433, 434, 444, 445, 446, 447, 448, 456, 457 ; 2020, OB, 1726, 1731

Historique

Agrippa d'Aubigné et le fort du Dognon

Le fort du Dognon, placé sur l'île du même nom, fait partie des sites fortifiés créés lors des guerres de Religion, dans la seconde moitié du XVI^e siècle et au début du XVII^e, pour contrôler les marais et le cours de la Sèvre Niortaise. Sans doute a-t-il succédé à un site plus anciennement habité : des dépôts de monnaies des Xe-XI^e siècles et d'armes (haches, poignards) sont signalés en 1872 et 1890 par Benjamin Fillon et Octave de Rochebrune. Sur l'îlot se trouvaient, comme l'indique un rapport établi à son sujet vers 1618-1619 (voir en annexe 1), une chapelle, un puits et "quelques caves comme d'un ermitage ancien." L'île et son fort constituaient, avec l'abbaye de Maillezais, la base principale à Agrippa d'Aubigné. Ce chef militaire protestant, compagnon d'armes d'Henri de Navarre puis Henri IV, s'empare de l'abbaye de Maillezais, dont dépendent Maillé et ses marais, le 31 décembre 1588. En récompense, Henri de Navarre le nomme gouverneur de Maillezais en janvier 1589.

Après l'abjuration d'Henri IV en 1593, qu'il vit comme une trahison, Agrippa d'Aubigné prend ses distances avec le roi et se retire à Maillezais dont il renforce la défense. En 1609, il achète l'île du Dognon, au coeur des marais de Maillé, d'où il peut contrôler le trafic sur la Sèvre Niortaise voisine. A partir de 1611-1612, définitivement tombé en disgrâce après la mort de son ancien protecteur, Henri IV, il prélève des taxes sur les bateaux qui naviguent sur le fleuve, de manière à financer la fortification du Dognon et aussi l'acquisition d'une maison à Maillé. Ce péage est vivement dénoncé, en 1611, par la municipalité de Niort, en vain. D'Aubigné se range en 1615 du côté du prince Henri de Condé, rebelle contre la régente Marie de Médicis. En 1616, malgré l'accord entre Condé et la régente, Agrippa d'Aubigné continue à se retrancher à Maillezais et au Dognon et à prélever des droits sur le commerce sur la Sèvre Niortaise. Par ailleurs poète et écrivain, c'est probablement au Dognon, au milieu du "désert" des marais, avec l'imprimeur niortais Jean Moussat, qu'il fait imprimer plusieurs de ses ouvrages dont la page de titre porte la mention "Imprimé à Maillé" (par exemple son *Histoire Universelle*, entre 1616 et 1618).

Ses différents choix le privent des subsides royaux qui lui permettaient d'entretenir ses places de Maillezais et du Dognon. La position, de plus en plus indépendante, qu'il tient au coeur des marais, dans l'arrière-pays de La Rochelle, déplaît de plus en plus au pouvoir royal mais aussi au camp protestant. En 1617, au cours de l'assemblée générale protestante, la Ville de La Rochelle propose de raser le Dognon. Le sujet est abordé à plusieurs reprises lors de négociations en 1618-1619. Les 29 avril et 25 mai 1619, d'Aubigné doit vendre ses places de Maillezais et du Dognon à Benjamin, duc de Rohan, autre chef du camp protestant, pour 100 000 livres, et il se retire à Saint-Jean-d'Angély puis, en 1620, à Genève. Le roi

exige de Rohan, dès août 1619, la démolition du fort du Dognon. Engagée en janvier 1620, cette opération est interrompue fin mars par "les grandes eaux", et reprend durant l'été.

Les souvenirs du fort du Dognon jusqu'au XIXe siècle

Le fort du Dognon, "ruiné", est indiqué par Claude Masse sur sa carte de la région en 1720, et décrit dans le mémoire qui l'accompagne (voir en annexe 2), ainsi que dans un autre rédigé dès 1714. Entouré de fossés, le fort est relié par ces voies d'eau à la Sèvre Niortaise, à travers les marais "presque toujours inondés". Une écluse ou pêcherie, appelée écluse de Cherbot, est alors située sur la Sèvre, au droit de l'ancien fort. Peut-être s'agit-il du bouchaud ou pêcherie à anguilles, située au marais de Millé, et dont l'évêque de La Rochelle autorise la construction à Nicolas Pierseau, marchand au bourg de Maillé, le 4 novembre 1693. La pêcherie devra être construite "le long de la rivière de Sèvre et au bout de la terrée de Millé" et "vis-à-vis le fort Doignon". Dans son mémoire de 1714, Claude Masse précise que l'île du Dognon "a environ 60 toises de long sur 50 de large", qu'elle est "élevée environ 18 pieds au-dessus des marais", et qu'il "y avait anciennement des logements pour une garnison".

Annexé à la carte de 1720, Claude Masse nous livre un plan particulier du fort. Le périmètre central, enserré d'une digue en terre et au centre duquel se trouve un bâtiment, avec accès par le sud, est entouré par trois ceintures bastionnées successives, en étoile. Les deux ceintures extérieures sont bordées de fossés en eau. Sur le plan, Claude Masse précise : "Il ne paroist de ce fort quand les eaux sont hautes que le gros carré du centre et le donjon, et les enceintes basses estant couvertes d'eau." Tout autour s'étendent des "marais les trois quarts de l'année inondés".

L'ancien fort du Dognon apparaît sur le plan cadastral de 1835, avec son périmètre hexagonal correspondant peu ou prou à l'îlot. On devine aussi sur ce plan, vers le nord-est, une avancée en éperon, probable vestiges d'un des bastions du fort en étoile représentés par Claude Masse en 1720. Le plan montre l'existence à cette époque d'une seule habitation, à l'emplacement de l'ancienne ferme actuelle à l'ouest.

Au début du XIXe siècle, le site de l'ancien fort appartient à Louis-Gabriel Godet de la Riboullerie, (1760-1821), lieutenant général de police à Fontenay-le-Comte avant la Révolution, puis magistrat, fait baron d'Empire en 1813. Lors du partage de ses biens entre ses héritiers, le 1er février 1827, la division dite le fort Doignon, comprenant le fort (soit 1,86 hectares) et 27 hectares de marais, est attribuée, au 1er lot, à Julien Godet, propriétaire à Luçon, qui la vend aux enchères le 7 octobre suivant. Ces biens sont distribués en 9 divisions. L'essentiel du site du fort est acquis par différents membres de la famille Gaudin, cultivateurs ou hutteurs dans les marais environnants.

Période(s) principale(s) : 4e quart 16e siècle, 1er quart 17e siècle

Description

L'île du Dognon sur laquelle était situé le fort, se trouve au nord-ouest du bourg de Maillé. Il s'agit d'un ancien îlot calcaire, de faible altitude, qui se trouve dans les marais mouillés, au nord de la Sèvre Niortaise et au sud de la digue ou Grande levée de Vix. De forme circulaire, l'île est accessible par un chemin au sud. Elle accueille deux anciennes fermes. Aucun vestige du fort n'est visible à la surface.

Éléments descriptifs

Couvrements :

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **BnF ; Fonds Clairambault, Ms 1066. 1614-1621 : correspondance au sujet d'Agrippa d'Aubigné et du fort du Dognon (analysée par Jean-Raymond Fanlo et Marie-Madeleine Fragonard sur le site internet agrippadaubigne.org [consulté le 16 avril 2021]).**
Bibliothèque nationale de France ; Fonds Clairambault, Ms 1066. **1614-1621 : correspondance au sujet d'Agrippa d'Aubigné et du fort du Dognon** (analysée par Jean-Raymond Fanlo et Marie-Madeleine Fragonard sur le site internet agrippadaubigne.org [consulté le 16 avril 2021]).
- **SHD ; 4° 133, pièce 10. Mémoire en forme de table qui a été dressé par Masse du mois d'aoust 1714 en levant la carte du cours de la rivière de Sèvre et de la petite rivière de Mauzé avec leurs environs.**

Service historique de la Défense ; 4° 133, pièce 10. *Mémoire en forme de table qui a été dressé par Masse du mois d'aoust 1714 en levant la carte du cours de la rivière de Sèvre et de la petite rivière de Mauzé avec leurs environs.*

- **SHD ; 1 VD 60, pièce 51. 1719 : Mémoire sur la carte du 46e quarex de la générale des côtes du Bas Poitou, païs d'Aunis, Saintonge et partie de la Basse Guyenne, par Claude Masse.**
Service Historique de la Défense ; 1 VD 60, pièce 51. 1719 : *Mémoire sur la carte du 46e quarex de la générale des côtes du Bas Poitou, païs d'Aunis, Saintonge et partie de la Basse Guyenne*, par Claude Masse.
- **AD85 ; 3 E 40/7-2. 1693, 4 novembre : autorisation accordée par l'évêque de La Rochelle à Nicolas Pierseau, marchand à Maillé, de construire un bouchaud ou pêcherie à anguilles au marais de Millé.**
Archives départementales de la Vendée ; 3 E 40/7-2. 1693, 4 novembre : autorisation accordée par l'évêque de La Rochelle à Nicolas Pierseau, marchand à Maillé, de construire un bouchaud ou pêcherie à anguilles au marais de Millé.
- **AD85 ; 3 E 63/85. 1827, 7 octobre : vente aux enchères d'une portion de la cabane de Millé, dite le fort Dognon, à Maillé.**
Archives départementales de la Vendée ; 3 E 63/85. 1827, 7 octobre : vente aux enchères d'une portion de la cabane de Millé, dite le fort Dognon, à Maillé.
- Archives départementales de la Vendée ; 3 P 1460 à 1465, 3578, 3579 (complétés par les registres conservés en mairie). 1836-1914 : état de section et matrices des propriétés du cadastre de Maillé.
- **AD85 ; 2 Q 3306. 1827, 5 février : enregistrement et transcription de l'acte de partage des biens de Louis-Gabriel Godet.**
Archives départementales de la Vendée ; 2 Q 3306. 1827, 5 février : enregistrement et transcription de l'acte de partage des biens de Louis-Gabriel Godet.

Documents figurés

- **1720, 29 octobre : Carte du 46e quarré de la generale des costes du Bas Poitou, païs d'Aunis, Saintonge et partie de la Basse Guienne...**, par Claude Masse. (Service Historique de la Défense de Vincennes ; J10C 1293, pièce 17).
- **Plan cadastral de Maillé, 1835.** (Archives départementales de la Vendée ; 3 P 132 ; complété par l'exemplaire conservé en mairie).

Bibliographie

- AILLERY, E., abbé. **Chroniques paroissiales**, tome 5, 1903-1904, p. 441-553 (Maillé).
p. 464-478
- FILLON, Benjamin. *L'Indicateur*, 23 mai 1872 (note sur la découverte d'un dépôt monétaire au Dognon, à Maillé).
- FILLON, Benjamin. "Notes de B. Fillon pour servir à l'histoire de l'imprimerie en Bas-Poitou", *Annuaire départemental de la Société d'émulation de la Vendée*, 1894, 4e s., vol. 4, p. 145-210.
FILLON, Benjamin. "Notes de B. Fillon pour servir à l'histoire de l'imprimerie en Bas-Poitou", *Annuaire départemental de la Société d'émulation de la Vendée*, 1894, 4e s., vol. 4, p. 145-210.
p. 197-208
- POIRIER, A.-D. "Echos et glanes. Maillezais et Agrippa d'Aubigné", *Archives du diocèse de Luçon*, 3e série, Mélanges, tome 1, 1925-1933, p. 253-275.

POIRIER, A.-D. "Echos et glanes. Maillezais et Agrippa d'Aubigné", *Archives du diocèse de Luçon*, 3e série, *Mélanges*, tome 1, 1925-1933, p. 253-275.
p. 264-272

- **POTON, Didier. Maillezais, "place de sûreté" huguenote. Le gouvernement d'Agrippa d'Aubigné, in TREFFORT, Cécile, et TRANCHANT, Mathias (dir), L'abbaye de Maillezais. Des moins du marais aux soldats huguenots, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 485 p., p. 401-416.**
POTON, Didier. Maillezais, "place de sûreté" huguenote. Le gouvernement d'Agrippa d'Aubigné, in TREFFORT, Cécile, et TRANCHANT, Mathias (dir), L'abbaye de Maillezais. Des moins du marais aux soldats huguenots, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 485 p., p. 401-416.
- **ROCHEBRUNE, Octave de. Carnet archéologique, excursion à Montreuil, Doix et Maillé, Revue du Bas-Poitou, n° 3, 1890, p. 223-225.**
ROCHEBRUNE, Octave de. "Carnet archéologique, excursion à Montreuil, Doix et Maillé", *Revue du Bas-Poitou*, n° 3, 1890, p. 223-225.
p. 224-225
- **SCHRENCK, Gilbert. Documents inédits sur Agrippa d'Aubigné. Albineana, Cahiers d'Aubigné, n° 5, 1993, p. 119-142.**
SCHRENCK, Gilbert. Documents inédits sur Agrippa d'Aubigné. *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, n° 5, 1993.
p. 119-142
- **SURGET, Erick. Le gouvernement de Maillezais, haut lieu de l'édition protestante en France (1615-1620), in TREFFORT, Cécile, et TRANCHANT, Mathias (dir), L'abbaye de Maillezais. Des moins du marais aux soldats huguenots, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 485 p., p. 135-151.**
SURGET, Erick. Le gouvernement de Maillezais, haut lieu de l'édition protestante en France (1615-1620), in TREFFORT, Cécile, et TRANCHANT, Mathias (dir), *L'abbaye de Maillezais. Des moins du marais aux soldats huguenots*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 485 p.
p. 135-151
- **TARRETE, Alexandre. Agrippa d'Aubigné à Maillezais. Un poète au désert, in TREFFORT, Cécile, et TRANCHANT, Mathias (dir), L'abbaye de Maillezais. Des moins du marais aux soldats huguenots, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 485 p., p. 63-76.**
TARRETE, Alexandre. Agrippa d'Aubigné à Maillezais. Un poète au désert, in TREFFORT, Cécile, et TRANCHANT, Mathias (dir), *L'abbaye de Maillezais. Des moins du marais aux soldats huguenots*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 485 p.
p. 63-76

Annexe 1

Rapport secret sur d'Aubigné et le Dognon, vers 1618-1619 (Bibl. nat. de France, Fonds Clairambault, Ms 1166, fol. 40-44), reproduit dans SCHRENCK, Gilbert. Documents inédits sur Agrippa d'Aubigné. Albineana, Cahiers d'Aubigné, n° 5, 1993, p. 119-142.

"Le Doignon est un fort situé entre Maillezais et Marans, à une lieue du premier, à quatre lieues de l'autre, distant de trois lieues de Fontenay le Comte, d'environ six lieues de Niort, à huit lieues de la Rochelle, à neuf de St Jehan d'Angely, et ainsi faisant un point au milieu de toutes les principales villes et places de sûreté de ceux de la religion, tant du Poitou que des environs. La forme du fort est un carré parfait de quelque six ou sept vingts pas de diamètre, composé d'un gros rempart de grande épaisseur, revêtu de massonnerie par le dehors, quatre tours carrées aux quatre coins qui flanquent led. rempart et un fossé de vingt cinq ou trente pieds de largeur seulement, tant à l'entour des tours que du rempart, au dehors duquel fossé y a quatre espérons qui couvrent ces quatre tours eslevez de dix ou douze pieds qui font faces, flancs et courtines, et d'un terrain continu environnant toute la place. Les espérons et courtines ont un grand fossé de cent pieds de largeur, de tous costez es gai ; lequel fossé à encore une seconde contrescarpe fortifiée et relevée de terre qui, avec des saules plantés en croix et en biais, font par art une naturelle défense empêchant l'abord de ce grand fossé et n'y laissant qu'une petite avenue pour les basteaux, aisée à fermer et à garder. Outre tout cela, y a un troisième fossé de quarante pieds ou environ, dans lequel les basteaux vont et

viennent à la mercy toutesfois de toutes ces diverses pièces de fortifications susd. et de dernier fossé, que par un canal de soixante ou quatre vingts pieds de large qui va aboutir à deux cens pas delà dans la rivière de Sayvre. Ce canal est veu tout du long d'une grosse tour carrée, bastie justement tout au milieu de la place, laquelle tour fait comme un dongeon assez eslevé, plus haut que tout le reste sur le roc qui naturellement alloit montant de toutes parts vers ce point de milieu. Là est le logement assez commode et spacieux de cave voûtée, cuisine, salle, chambres, cabinets, garderobbes et greniers ; et ce logement a l'espace derrière le gros rempart susd. pour luy servir de cour, de place d'armes et autres aisances, ceste espace estant explane et mise tout à l'ung dans led. roc, de sorte qu'on y peult aisément faire rouler toute sorte d'arillerie d'ung costé à l'autre. Comm'aussy il y a des routes faites exprès pour conduire des pièces montées sur roues dans chacune des tours qui flanquent led. rempart, dans lequel il y a plusieurs autres commodités bien pratiques pour une place de guerre, comme greniers et magasins spacieux, four, moulin et autres choses nécessaires.

La nature a contribué à ce lieu un puy d'eau excelente, comme par merveille, au milieu d'un marais d'eau noire et souvent puante. Elle y a pour la force aydé du rocq qui s'est rencontré fort propre à la fortification, tant en son relief qui va tousjours augmentant et se haussant vers le point du milieu, qu'en l'estendue qui s'est trouvée proportionnée à la puissance d'un particulier. Car la forteresse comprend toute l'isle, n'ayant de terre pour faire aproche ou banerye contre elle plus proche que deux mille pas, et tout le pays d'environ lad. place, depuis ces contrescarpes jusques à une grande estendue de terre, n'estant autre chose qu'un marais continu, qui en la plus grande sécheresse n'a pas un pied de terre au dessus de l'eau et de la vase fort molle et profonde. Ceste isle fut acquise du chapitre de l'evesché de Maillezais par le présent possesseur, quelque peu après la mort du feu Roy dernier decédé, sous couleur d'y vouloir dresser seulement quelque couvert pour les bastions qu'il tenoit dans le Marais et en autres isles plus planes et subjectes à inondation, lesquelles led. possesseur a aussy acquises de plus longue main es environs, ayant de longtems jette les yeux sur celle là pour y faire ce qu'il a fait par l'oportunité du trouble arrivant, soit qu'on luy ayt permis de s'en approprier le fonds ou non. Lors qu'il l'achepta, il y avoit seulement une chappelle avec led. puy et quelques caves comme d'un hermitage ancien.

Ce nouveau bastiment fut commencé quelques deux ans après la mort du feu Roy. Comme les esprits commencèrent à se reconnoistre de l'estonnement de ce grand coup, l'entreprise fut propice entre le mal général, la démission de Monsr de Parabere de la lieutenance du Roy en Poictou entre les mains du Marquis de Narmoutier, qui tarda à y venir et mourut en arrivant. Depuis le change tomba entre les mains du Sr de Rochefort qui n'y fut jamais ; et lors que le Comte de la Rochefoucault en fut pourveu, il n'estoit plus temps de s'y opposer, car les ligues estoient desjà tellement formées en l'estat que presser un homme d'obéir aux meilleures et plus justes loix estoit asseurement le donner aux ennemis du Roy. Le gouverneur de la province, qui lors estoit Monsr de Seuilly, ayant eu quelques allarmes qu'on le recherchast du maniement des finances, dès le temps de l'assemblée de Saumur, commença là à conniver à tels desordres par crainte que lautorité du Roy luy fust plus dangereuse d'autant qu'elle seroit plus absolue. Celluy qui luy a succédé n'a pas creu se devoir eschauffé contre ce que tous les autres avoient toléré ou favorisé et d'ailleurs n'y est pas venu en un temps propre à telles reformatons, de sorte que ceste oeuvre est venue sans aucune opposition jusques au point de perfection. Or l'ouvrier, non content des crimes formels qui se peuvent remarquer en la description véritable de ce que dessus et en sa construction, s'est enhardy, comme celuy de transporter dans led. fort du Doignon l'artillerie, poudre, munitions, armes et toutes autres choses du Chasteau de Maillezais, qui est le seul lieu où il en peut garder et où il est pourveu par le Roy, et qui pis est, a donné retraicte à la pluspart des soldats et garnemens du pays, comme meutriens, ravisseurs de filles et faux monnoyeurs. Est à considérer aussy que ce Doignon sort, sur le seul privilège de l'impunité, une infinité de libelles diffamatoires contre le général et au descry des affaires publiques et contre les particuliers, comme pour exemple L'Italien François, Le Baron de Feneste et voire de gros volumes entiers comme Les Tragiques et une Histoire qu'il a maintenant sur la presse ; le tout tendant à resveiller les animosités de party, remémorant aux huguenots leur sang espendu es massacres et leur imputant à lâcheté l'oubly que les loix divines et humaines leur enseignent, et les rendant odieux aux Catholiques par ce souvenir qui semble tirer à part soy une conséquence de vengeance ou en nourrir à tout le moins l'appetit. Ce venin oppere en plusieurs esprits, comme il se veoit et trouve assez de dispositions malicieuses pour y faire encore un plus dangereux effect. Il y auroit trop à dire là dessus.

Mais on ne doit obmettre comme en ces derniers troubles le Sr Daubygny fut le premier contre la parole absolue qu'il avoit donnée à la Royné à prendre les armes et embrasser la cause de Monsieur le Prince. Ce fut luy qui attira les armées en Poictou, où led. Prince se retira plus sur la confiance en cet homme et à la faveur de ses places et forteresses nouvelles que de nulles autres places ny personnes ; en quoy il causa du mal à tous, ayant par ses conseils et instigations et après par ses aydes à mal faire poussé led. Prince plus avant qu'il n'eust entrepris, en quoy l'autorité du Roy a esté grandement intéressée et veue en grand hasard, et la province particulière de Poictou ruynée et servant de refuge aux rebelles et à la rébellion dont est seulement résulté à bien que quand on voudra procedder au chastiment dud. Sr Daubygny et de sa forteresse nouvelle. Personne ny huguenot ne s'en esmouvera, le peuple ayant senty avec la noblesse du pays brièvement la violence de ceste petite tyrannie tant par les picrees à quoy elle a donné retraicte de tous les costés du pays que pour le tribut qu'elle exigeoit sur la rivière de Sayvre qu'elle tient bridée, laquelle rivière porte tout le commerce du Poictou à la mer et de la mer au Poictou. En quoy particulièrement les villes de Niort et de Marans, l'une au dessus, l'autre au dessous sur la mesme rivière, sont grandement intéressées et tout le pays ensemble en est en crainte et alarme pour l'advenir comme en hayne du passé.

Les inconveniens du passé sont des leçons pour l'advenir, pour auxquels remédier, il ne faut pas attendre q'une plus longue souffrance ait donné plus ample tiltre de possession, ny que les esprits factieux ayent eu loisir de renouer leurs trames, ains estouffer de bonne heure telles semences de division et de trouble, tandis que le Roy est en train de relever sa justice et de reparer les bresches et aides à son auctorité et à son respect. L'exemple de ceste place porteroit plusieurs conséquences d'utilité. Il ne faut pas craindre que le corps de ceux de la religion s'en esmeuve. Ils n'ont nul droict à la conjurer, au contraire tous sont disposés à en voir la ruyne et à y prester la main, jusques aux Ministres et pasteurs, jadis amis plus privés dud. Sr Daubygny. Ne faudroit aussy attendre le temps plus proche d'une assemblée générale, car les esprits dont on compose ordinairement leurs assemblées sont choisis de gens passionnez et violents qui prennent toute affirmation pour leur part, y portant tout le corps où ils veulent.

C'est pourquoy il faudroit présentement travailler à ceste affaire et lever de ce fort le Sr Daubygny, après quoy il seroit de la prudence du Roy et de son conseil ou de garder ceste place entre les mains de quelque personne confidente pour en tenir en bride et en eschec toutes les places huguenottes voisines, en cas qu'elles se portassent à quelque mouvement desreiglé et aux praticques de quelque grand brouillon, esloigner de la cour ou de n'octroyer la desmolition aux clameurs du peuple et du pays ou aux cahiers de la première assemblée générale huguenotte, qui sans doute seroient chargés d'en demander le razement, s'ils la voyoient entre les mains du Roy comme préjudiciables à leurs seuretez. L'on ne doit négliger en tout temps de se munir de subjects de concéder quelque chose à leurs importunitez, pourveu qu'en ce faisant on n'améliore point leur condition (...)."

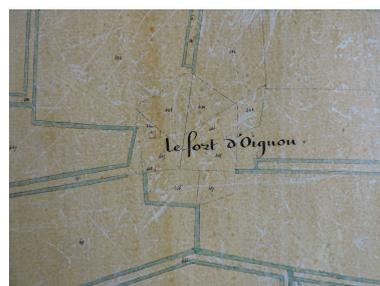
Annexe 2

Les ruines du fort du Dognon décrites par Claude Masse en 1719 (SHD. 1 VD 60, pièce 51. 1719 : Mémoire sur la carte du 46e quarez de la générale des côtes du Bas Poitou, païs d'Aunix, Saintonge et partie de la Basse Guyenne).

"Vestiges du fort du Dognon situé dans les marais qui sont au nord-ouest de Maillé, entre la rivière de Sèvre et la digue du canal de Vix, environ à 50 toises du contrebote de ce canal, et à 200 de la rivière de Sèvre du côté du sud. Il y avait des canaux qui communiquaient à ce fort, qui était une redoute carrée d'environ 30 ou 31 toises au sommet, enveloppée d'une faussebraie flanquée par quatre petits bastions qui étaient bas. Et dans la gorge de ces bastions et au pied de la redoute, il y avait quatre autres petits bâtiments ou coffres de maçonnerie de 3 toises de face et neuf pieds de flanc, enceints d'un fossé d'environ deux toises de largeur. L'enceinte basse était enveloppée d'un fossé d'environ six toises, et un sillon ou chemin couvert de trois ou quatre toises, qui formaient des bastions tout autour, que l'on a de la peine à découvrir à cause que les marais sont sous l'eau. Dans le centre de ce fort, il y avait une tour ou donjon de maçonnerie de sept toises de diamètre, et depuis un bout de la faussebraie jusqu'à l'autre, mesuré au pied jusqu'à la partie qui paraît présentement, il y a 56 toises. Tous ces ouvrages sont si ruinés que l'on n'y connaît presque plus rien, soit par l'agitation de l'eau qui l'enceint de toutes parts les trois quarts de l'année, qui en a dégradé et comblé les fossés. Le pied des ouvrages et l'intérieur a été aussi fort dégradé par les pierres que l'on a tirées. Et le sommet du parapet est encore élevé de 18 pieds au-dessus du rez-de-chaussée mais très brut, où il reste encore quelques arbres. Il était précédemment tout couvert de broussailles, que l'on a coupées pour y faire venir de l'herbe où paissent les brebis de la métairie de Millé qui est du côté de l'ouest, environ à 400 toises, et elle est dans une petite îlette.

L'on dit que ce fort a été bâti par les catholiques et ensuite par un M. d'Aubigné qui était gouverneur de Maillezais du temps des guerres de la religion de ces pays-ci. Et ce M. d'Aubigné était béarnais d'origine, qui suivit Henri IV. Et c'est dans ce fort ou à Maillé qu'il dressa son histoire des guerres civiles de son temps, où il y avait une maison et une imprimerie. Ce fort faisait payer les contributions à tout le pays circonvoisin et surtout aux bateaux qui montaient et descendaient la rivière de Sèvre. L'on ne sait pas s'il a été ruiné ou s'il a péri de lui-même, faute d'entretien, mais il y a apparence qu'il n'avait pas été bien fini et qu'il s'est dégradé de lui-même. Mais l'on pourrait dire qu'il était imprenable, les marais du côté du nord n'étant point desséchés, ni le canal de Vix fait en ce temps-là. Et la plus proche terre ferme est Maillé, de distance de 400 toises, d'où il pouvait être tout au plus battu par le canon."

Illustrations



Le fort du Dognon sur le carte de la région par Claude Masse en 1720.
Phot. Yannis (reproduction) Suire
IVR52_20218500811NUCA

Plan particulier du fort du Dognon par Claude Masse en 1720, annexé à la carte du 46e carré.
Phot. Yannis (reproduction) Suire
IVR52_20218501029NUCA

L'ancien fort du Dognon sur le plan cadastral de 1835.
Phot. Yannis (reproduction) Suire
IVR52_20218500042NUCA



L'île du Dognon vue depuis le sud-est.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20218501233NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Maillé : présentation de la commune (IA85002444) Pays de la Loire, Vendée, Maillé

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Ferme, actuellement maison ; le Dognon (IA85002707) Pays de la Loire, Vendée, Maillé, Dognon (le)

Ferme, actuellement maison ; le Dognon (IA85002706) Pays de la Loire, Vendée, Maillé, Dognon (le)

Tête sculptée (IM85000786) Pays de la Loire, Vendée, Maillé, Bourg, 10 rue de la Poste, 2 rue de la Mare

Auteur(s) du dossier : Yannis Suire

Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée



Le fort du Dognon sur le carte de la région par Claude Masse en 1720.

Référence du document reproduit :

- **1720, 29 octobre : Carte du 46e quarré de la generale des costes du Bas Poitou, pais d'Aunis, Saintonge et partie de la Basse Guienne...**, par Claude Masse. (Service Historique de la Défense de Vincennes ; J10C 1293, pièce 17).

IVR52_20218500811NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée ; (c) Service historique de la Défense

tous droits réservés



Plan particulier du fort du Dognon par Claude Masse en 1720, annexé à la carte du 46e carré.

Référence du document reproduit :

- **1720, 29 octobre : Carte du 46e quarré de la generalle des costes du Bas Poitou, païs d'Aunis, Saintonge et partie de la Basse Guienne...**, par Claude Masse. (Service Historique de la Défense de Vincennes ; J10C 1293, pièce 17).

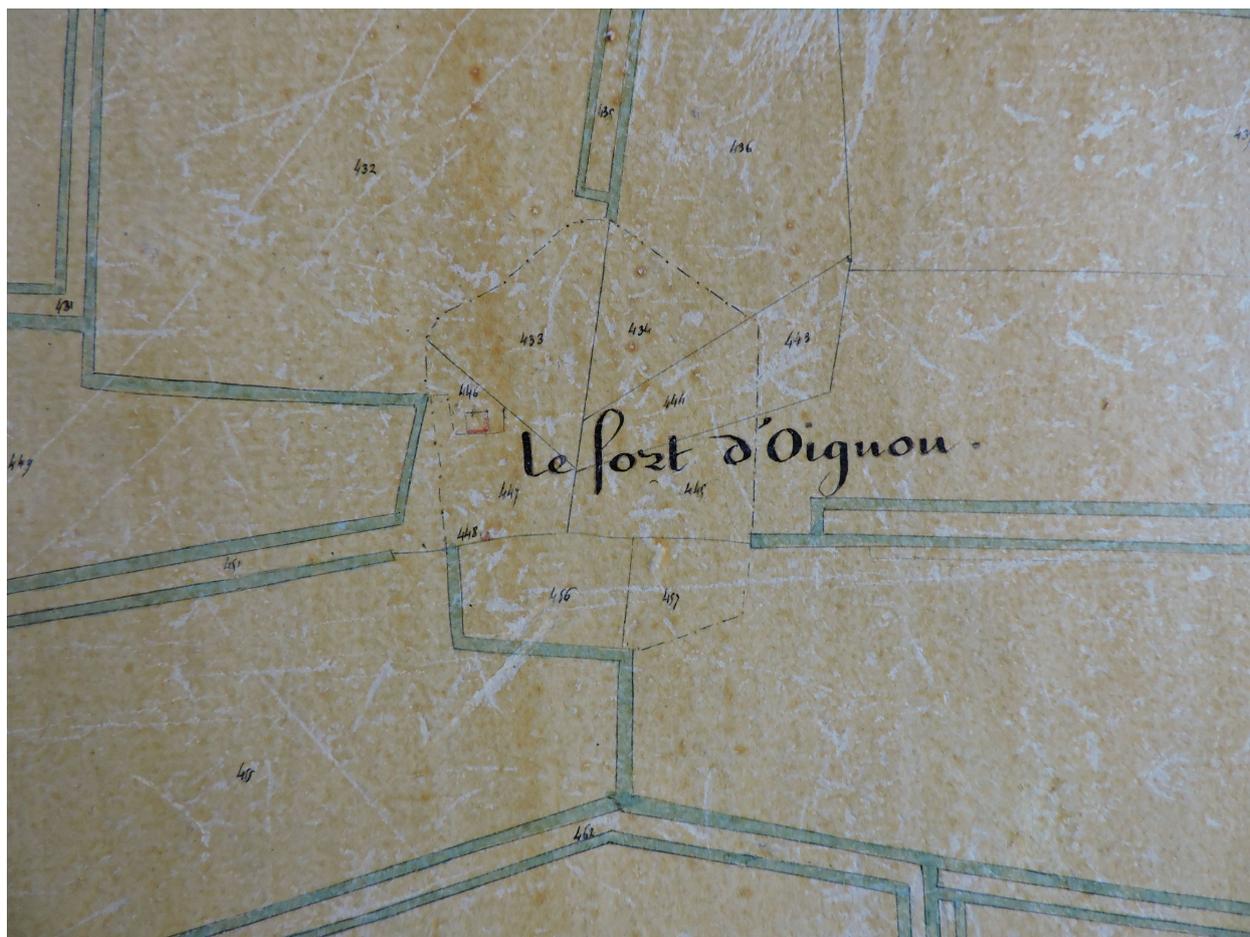
IVR52_20218501029NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée ; (c) Service historique de la Défense

tous droits réservés



L'ancien fort du Dognon sur le plan cadastral de 1835.

Référence du document reproduit :

- **Plan cadastral de Maillé, 1835.** (Archives départementales de la Vendée ; 3 P 132 ; complété par l'exemplaire conservé en mairie).

IVR52_20218500042NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



L'île du Dognon vue depuis le sud-est.

IVR52_20218501233NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation